

## CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2025

### POSTE N°18MCF0165

<b>Nature de l'emploi</b>	Maître/ Maîtresse de conférences
<b>Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié)</b>	26.I.1
<b>Spécificité du poste</b>	Cinéma américain contemporain ; création audiovisuelle et industries culturelles
<b>Section CNU</b>	18_Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
<b>Localisation</b>	Université Bordeaux Montaigne, 33607 Pessac
<b>Etat du poste</b>	Vacant
<b>Date de prise de fonctions</b>	01/09/2025
<b>Résumé du poste en anglais</b>	The lecturer will specialize in teaching and research on contemporary American cinema and a cultural and creative audiovisual industry. He/she will also be involved in the pedagogical and administrative management of the film department, and will be expected to make proposals for research projects.
<b>Euraxess research fields</b>	Film Studies, Visual Arts
<b>Enseignement</b>	<p><b>Filières de formation concernées :</b></p> <p>Licence Arts du spectacle, parcours « Cinéma et audiovisuel » et Master « Cinéma et audiovisuel ».</p> <p><b>Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement :</b></p> <p>Ce maître/ cette maîtresse de conférences est appelé.e à délivrer des enseignements en licence « Cinéma et audiovisuel » et en master dans le parcours recherche « Approches historiques et socioculturelles du cinéma et de l'audiovisuel » et éventuellement dans le</p>

	<p>parcours « Documentaire : mémoire, archive, création » au sein d'une équipe formée actuellement de six enseignant.e.s-chercheur.e.s titulaires (3 PR et 3 MCF) et de deux PAST. Il/elle répondra aux besoins pédagogiques variés de l'ensemble de la section cinéma avec une spécialisation portant sur le cinéma américain contemporain envisagé comme industrie culturelle. Ses enseignements pourront porter sur les processus de création dans le champ du cinéma et de l'audiovisuel, mais également dans celui des séries, et du côté des nouvelles formes de diffusion des productions cinématographiques et audiovisuelles induites par le développement des plateformes.</p> <p>Ce maître/ cette maîtresse de conférences doit également s'engager à participer à l'encadrement pédagogique et administratif de la section cinéma, notamment pour la licence dont il/elle est susceptible de prendre la responsabilité à moyenne échéance. Enfin, il/elle doit s'impliquer dans la réflexion sur les méthodologies de recherche en cinéma et encadrer les étudiant.e.s de master dans son domaine de spécialité.</p>
<p><b>Recherche</b></p>	<p>La recherche se déploiera au sein de ARTES (UR 24141). ARTES est le « Laboratoire des arts » de l'Université Bordeaux Montaigne. ARTES est une unité de recherche en arts à part entière depuis janvier 2022, avec pas moins d'une trentaine d'enseignants-chercheurs, une vingtaine de chercheurs associés et une trentaine de doctorants. Toutes les disciplines artistiques y sont représentées : arts plastiques (et esthétique), design, cinéma et audiovisuel, théâtre et arts de la scène, musique et danse.</p> <p>Plus de renseignements sur : <a href="https://artes.u-bordeaux-montaigne.fr/">https://artes.u-bordeaux-montaigne.fr/</a></p> <p><b>Profil recherche du poste :</b></p> <p>En raison de son ancrage dans le réseau de la recherche en cinéma et audiovisuel en France et à l'étranger et de ses propres productions scientifiques et/ou artistiques, ce/cette maître/maîtresse de conférences inscrira naturellement son action dans les projets de recherche de l'unité ARTES (participation aux colloques, journées d'études, séminaires de recherche, publications collectives, etc.), tout en étant à l'initiative d'actions nouvelles en termes de recherche et de valorisation (partenariats, conventions, etc.).</p> <p>Une attention particulière sera portée à la volonté d'initier ou de poursuivre des projets d'envergure, notamment dans le cadre des réponses à appels à projets (ANR, Région, ERC, etc.). L'Université Bordeaux Montaigne étant l'université bordelaise spécialiste des arts, et ARTES le « Laboratoire des arts » de Bordeaux Montaigne, il est logiquement attendu de ce recrutement qu'il confère une meilleure visibilité aux arts, à l'échelle locale, mais aussi nationale et internationale.</p>
<p><b>Responsabilités pédagogiques et collectives envisagées</b></p>	<p>Participation à l'encadrement pédagogique et administratif de la section cinéma, notamment en licence, et investissement dans des projets de recherche à l'échelle régionale, nationale et internationale.</p>

<p><b>Contact/informations</b></p>	<p>Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement.</p> <p>Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la <b>direction de l'UFR et de l'UR concernées</b> :</p> <p>UFR : <a href="mailto:Guillaume.Flamerie-De-Lachapelle@u-bordeaux-montaigne.fr">Guillaume.Flamerie-De-Lachapelle@u-bordeaux-montaigne.fr</a></p> <p>UR : <a href="mailto:Pierre.Sauvanet@u-bordeaux-montaigne.fr">Pierre.Sauvanet@u-bordeaux-montaigne.fr</a></p>
<p><b>Rappel des missions générales liées au statut des enseignant(e)s – chercheur(e)s</b></p>	<p><i>Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.</i></p> <p>Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article <u>L. 123-3</u> du code de l'éducation ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article <u>L. 112-1</u> du code de la recherche. Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article <u>L. 952-2</u> du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.</p> <p>Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées. Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.</p> <p>Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production. Ils participent aux jurys d'examen et de concours.</p> <p>Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.</p> <p>Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir</p>

	<p>confier des missions de coopération internationale.</p> <p>Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.</p>
<b>Préconisations recherche</b>	<p>Il est attendu des candidat.e.s une expérience à l'internationalisation (séjours de recherche à l'étranger, publications dans des revues internationales référencées du domaine, notamment en anglais). De même, pour contribuer aux appels à projets des équipes, de l'établissement, ou pour en proposer eux-mêmes, on attendra que les travaux des futur.e.s recruté.e.s puissent s'inscrire dans les grands défis sociétaux ou environnementaux contemporains ou dans les grands enjeux de la recherche, tels qu'ils figurent dans les axes de la Stratégie nationale de la recherche, ou dans les plans d'action des AAP nationaux et internationaux (ANR, ERC). Le/la futur.e recruté.e devra aussi faire part de sa capacité à participer à des réseaux de recherche, nationaux et internationaux et à rechercher des partenariats. Il/elle contribuera ainsi au renforcement de l'activité scientifique de l'établissement et à sa visibilité. Il/elle encadrera les étudiants de master.</p>